



### Réseau routier togolais

## Le gouvernement veut changer le cadre normatif datant de 1968

En Conseil des ministres le mardi 4 octobre 2022, le gouvernement togolais a examiné et adopté deux projets de décrets portant délimitation des largeurs des emprises des routes et classification des routes en République togolaise. Cette mesure est la bienvenue parce que plusieurs observateurs affirment souvent que ...



### ECONOMIE



Uemoa

## Le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers change de nom

Au cours de la 3<sup>e</sup> session ordinaire de l'année du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) tenue vendredi 30 septembre dernier à Dakar, les ministres des pays de la région ont ...

PAGE 5

### ENVIRONNEMENT



Action climatique

## Le Togo valide un document en prélude à l'AG de l'UCESA

Des acteurs de différents ministères et organisations de la société civile engagés dans la lutte contre le changement climatique au Togo ont participé, il y a quelques jours, à un atelier visant à valider un document élaboré dans le cadre de l'action climatique. Cet atelier qui s'est tenu du 4 au 5 octobre.

PAGE 11

### PROTECTION CIVILE

Gestion des risques de catastrophes

## L'ANPC a formé des journalistes sur la communication en période de crise

Du 4 au 5 octobre 2022, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a organisé une ...

PAGE 11



### Conseil national du Crédit

## Le taux de croissance économique devrait se situer à 5,9% en 2022

Le Conseil national du crédit a tenu jeudi 06 octobre à Lomé, sa troisième réunion au titre de l'année 2022. La session a été consacrée à l'examen de l'évolution de la situation économique, monétaire et du système bancaire et financier au 30 juin 2022.

PAGES 6 & 7

### DERNIERES HEURES

## Le gouvernement n'envisage pas d'augmenter les prix du gaz et du carburant

Le gouvernement n'envisage actuellement aucune nouvelle augmentation des prix des produits pétroliers ou du gaz. La précision a été apportée par le ministre chargé du Commerce, Kodjo Adedze, en réponse aux récentes rumeurs sur une éventuelle hausse.

Les prix pratiqués actuellement restent donc les mêmes sur tout le territoire, et les subventions gouvernementales sont maintenues.

### A fin août, plus de 37 milliards FCFA de dépassement sur les prévisions

Justement en ce qui concerne ces dernières, elles sont passées largement au-delà des prévisions initiales. Ainsi, explique l'officiel, "pour une prévision de subvention de 7,8 milliards sur le carburant et de 1,6 milliard sur le gaz, inscrite au budget de l'année 2022, au 31 août déjà nous avons connu un dépassement pour s'établir à 41 milliards de FCFA sur le premier produit et de 5,4 milliards sur le second produit".

Et de poursuivre : "les prix à l'international du pétrole et du gaz étant en hausse continue, doublés du coût du dollar qui s'établirait aujourd'hui à près de 700 FCFA, le gouvernement a mis en place, en guise de sécurité et d'équilibre budgétaire, une dotation supplémentaire des lignes subvention gaz et pétrole afin de stabiliser les prix et faire face à toute éventuelle augmentation au cours de l'année".

5 octobre 2022

## L'UFC appelle à poursuivre le dialogue et à se mettre d'accord sur l'essentiel

Le mercredi dernier était le 5 octobre 2022, une date mémorable dans l'histoire du Togo. Chaque année, elle ne passe pas inaperçue. Cela fait donc exactement 32 ans, soit le 5 octobre 1990, qu'un soulèvement populaire a bouleversé à jamais la vie politique togolaise. Trois décennies après, les acteurs se souviennent, tirent des leçons et font ...



PAGE 3



	SOMMAIRE	<p>Activités du Pnud au Togo <b>Du soutien aux personnes atteintes d'albinisme</b></p>  <p>P 9</p>	<p>Pression artérielle <b>L'hypotension peut avoir un impact considérable sur la qualité de vie</b></p>  <p>P 10</p>	<p>Action climatique <b>Le Togo valide un document en prélude à l'AG de l'UCESA</b></p>  <p>P 11</p>
---	----------	---	--	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

### De la coiffure à l'élevage : histoire d'une passion pour les caprins

**Avec une vingtaine de caprins et une trentaine de volailles, Assogba Dèssè fait désormais partie des agents économiques de la ville d'Atakpamé. Un succès déjà énorme pour cette femme mariée qui est également dans la production et le stockage de céréales et qui voit encore plus grand.**



Assogba Dèssè

#### PARCOURS

Assogba Dèssè est titulaire d'un CAP en coiffure. Passionnée par les animaux et l'élevage depuis son enfance, plus particulièrement les caprins, elle s'est lancée en 2011 dans un élevage à domicile de moutons et chèvres. Elle s'est investie dans sa passion avec ses maigres moyens et sa détermination, a appris les bases théoriques de

l'élevage et a perfectionné sa pratique à travers de... En effet, sur les marchés, les animaux doivent être en bonne santé et bien nourris pour se vendre à un bon prix. Pour produire des produits d'une bonne qualité régulière, les animaux ont besoin de façon constante de fourrage, de vaccins et d'autres intrants. S'ils tombent malades ou ont faim, leur production va baisser, et leur valeur

marchande baissera. S'ils meurent, ce sera une perte totale pour leur propriétaire. Avec le FNFI, Dèssè a su donner à ses animaux une nourriture et des soins vétérinaires de qualité supérieure et en quantité plus élevée.

Du fait de la demande en constante évolution, la production mondiale de produits issus du bétail est en augmentation. Une hausse assurée

majoritairement par les fermes et les exploitations comme celles de Dèssè

#### SURMONTER LES DEFIS

Les intrants de production pour la commercialisation du bétail doivent répondre aux objectifs suivants :

- Garder les animaux en bonne santé et prévenir les épidémies.
- Maintenir et améliorer la production de viande et de lait.
- Faciliter la production de produits sûrs et de qualité.
- Répondre aux exigences des consommateurs et être conformes aux réglementations.

Des objectifs qui nécessitent du financement. Pour Dèssè, l'accès au financement a été le premier des obstacles à la croissance de son cheptel. Mais, depuis quelques années, avec le FNFI et d'autres mécanismes de financements mis en place par le gouvernement, les TPME se trouvent moins restreintes dans l'accès aux capitaux dont elles ont besoin pour croître et se développer. Les produits adaptés existent et les TPME qui se rapprochent du FNFI et d'autres structures étatiques y ont accès.

En plus les taux d'intérêt sont avantageux. Comme d'autres jeunes, Dèssè a fait les démarches nécessaires et a eu du financement grâce au FNFI.

#### OBJECTIFS ET CONSEILS AUX JEUNES TOGOLAIS

Le rôle déterminant des TPME qui composent l'immense majorité des entreprises au Togo n'est plus à démontrer, en particulier pour l'emploi. Raison pour laquelle le gouvernement du Togo s'emploie à travers le FNFI à mettre en place des instruments et des dispositifs qui les aideront à accéder plus facilement aux financements dont elles ont besoin. Dèssè l'a compris. Elle dit ceci : « Mon objectif c'est d'avoir une ferme plus grande et avoir du personnel. Je voudrais aussi avoir un jour une charcuterie. Aujourd'hui, avec ce que je vois, je pense que je peux réaliser mon rêve avec le FNFI ». Et elle conclue. « Il faut de la volonté et de la témérité pour réussir. Mes jeunes sœurs, croyez en vos rêves. N'abandonnez jamais. Et surtout, allez vers les structures comme le FNFI »

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatine  
E-mail : atogomatine@gmail.com  
Site web : www.togomatine.tg  
Tw: @togomatine1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web:  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba  
Edodji Nadia  
Attipoe Edem Kodjo  
Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla  
Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)



## Réseau routier togolais

## Le gouvernement veut changer le cadre normatif datant de 1968

**En Conseil des ministres le mardi 4 octobre 2022, le gouvernement togolais a examiné et adopté deux projets de décrets portant délimitation des largeurs des emprises des routes et classification des routes en République togolaise. Cette mesure est la bienvenue parce que plusieurs observateurs affirment souvent que les routes au Togo sont trop exigües et que les emprises ne sont pas suffisamment larges.**



Une route en chantier au Togo

Selon le communiqué du Conseil des ministres, ces deux projets de décrets permettront de répondre aux défis auxquels le gouvernement est confronté dans l'exécution de ses projets d'infrastructures

routières et de proposer des approches de solutions. « En effet, Le cadre normatif actuel date de 1968 et n'est pas adapté aux objectifs de modernisation du réseau routier national », reconnaît le communiqué.

Cela fait que la taille des emprises réservées aux voies est devenue obsolète et n'offre plus les facilités nécessaires aux services techniques dans le cadre de la mise en œuvre des projets. Ce sont des réalités que décrivent souvent

certaines compatriotes qui se plaignent du fait que les infrastructures routières ne sont plus à la taille de la population, et ne répondent plus véritablement aux besoins actuels. Mais, que va-t-on faire pour augmenter les emprises des routes ? Cela va sans doute nécessiter des démolitions d'édifices publics et privés. Dans les deux cas, cela va entraîner des reconstructions, des dédommagements et des relogements.

Cela serait plus facile si l'Etat était seul détenteur du foncier, et aussi si des prévisions avaient été faites depuis des décennies avant l'extension des villes. À Lomé par exemple, à certains endroits comme la voie qui quitte le quartier Todman pour Kpalimé et qui est en cours de reconstruction, un travail avait été fait. Depuis plusieurs années, la Délégation spéciale de la ville de Lomé avait installé des panneaux géants expliquant qu'il sera construit

prochainement un boulevard. Même si là aussi il a fallu dédommager les populations, au moins les occupants savaient à quoi s'attendre. Il va donc falloir que le gouvernement rattrape le retard enregistré dans ce domaine. On note aussi que les textes existants n'intègrent pas la classification des infrastructures routières selon la nature de celles-ci. Or, cette classification permet d'identifier les voies et de planifier les actions afin de sensibiliser nos concitoyens sur l'occupation des espaces avoisinant ces voies.

« L'étude et l'adoption des deux décrets proposés permettront de faire face aux défis qui se posent et de prendre en compte les enjeux actuels du développement des infrastructures, en particulier en matière d'occupation illégale des emprises des voies », précise le communiqué du Conseil des ministres.

**Edem Dadzie**

5 octobre 2022

## L'UFC appelle à poursuivre le dialogue et à se mettre d'accord sur l'essentiel

**Le mercredi dernier était le 5 octobre 2022, une date mémorable dans l'histoire du Togo. Chaque année, elle ne passe pas inaperçue. Cela fait donc exactement 32 ans, soit le 5 octobre 1990, qu'un soulèvement populaire a bouleversé à jamais la vie politique togolaise. Trois décennies après, les acteurs se souviennent, tirent des leçons et font des propositions pour avancer.**

Même si les partis politiques et acteurs de la société civile n'ont pas trop réagi à cet anniversaire cette année, l'Union des forces de changement (UFC) de Gilchrist Olympio a publié un communiqué. Il faut rappeler qu'un parti comme l'UFC est né suite au processus de démocratisation issu des événements du 5 octobre 1990.

« La date du 05 octobre 1990 marque un nouveau départ

pour notre nation avec l'amorce du processus démocratique. Il est important, 32 ans après, de faire le bilan du processus de l'enracinement de la démocratie, de la redynamisation de l'Etat de droit, de la promotion de la bonne gouvernance, de la liberté de presse et d'expression », affirme l'UFC dans le communiqué signé par Edward Teddy Mensah, directeur de cabinet du président national.



Gilchrist Olympio, président national de l'UFC

« Les partis politiques de tous bords doivent jouer leur rôle pour l'essor du pays et le bien-être de ses fils et filles. Nous devons tout faire pour assurer le respect des

règles démocratiques. Les élections libres, transparentes, démocratiques, crédibles et aux résultats acceptables par tous constituent l'un des

socles importants de la démocratie, de l'Etat de droit, de la liberté et de la bonne gouvernance », souligne l'UFC.

**La rédaction**



## Burkina Faso/Putsch

## Proclamé président du pays, Ibrahim Traoré veut aller vite

**Son prédécesseur avait attendu environ un mois avant d'être désigné président par le Conseil constitutionnel. Lui, semble vouloir aller vite. D'ailleurs il ne l'a pas caché aux secrétaires généraux des ministères qu'il a rencontrés, 48 heures après son putsch. Auteur du précédent putsch contre Kaboré, le capitaine Ibrahim Traoré est désigné président de la République par un « Acte fondamental », qui complète la Constitution en attendant l'adoption d'une charte de la transition.**



Capitaine Ibrahim Traoré

« Le président du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) assure les fonctions

de chef de l'État, chef suprême des forces armées nationales en attendant l'adoption d'une charte de

la transition ». Tel est le communiqué, laconique, lu à la télévision nationale au cours d'une édition spéciale, par le porte-parole du mouvement, le capitaine Kiswendsida Farouk Azaria Sorgho.

Le 3 octobre dernier, le nouvel homme fort de Ouagadougou a assuré aux médias français être arrivé pour expédier les affaires courantes jusqu'à la désignation d'un nouveau président de transition civil ou militaire par des assises nationales, qui devront se réunir bien avant la fin de l'année.

L'Acte adopté le 5 octobre précise qu'en « attendant la mise en place des organes de la transition », le MPSR « est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'État, du

respect des traités et accords internationaux auxquels le Burkina Faso est parti ». La Constitution, suspendue après le putsch, a été rétablie et « s'applique à l'exception de ses dispositions contraires » à l'Acte fondamental.

Le lendemain de sa prise de pouvoir, le capitaine Traoré a rencontré les secrétaires généraux des ministères. Pour ce « sankariste » convaincu, il faut aller vite, car, selon lui, « tout est urgent ». « Il faut vraiment changer le rythme, faut changer le rythme, il faut aller vite. Tout le pays, c'est de l'urgence. Donc chacun à son niveau doit pouvoir aller plus vite et abandonner les lourdeurs administratives inutiles. Je ne pourrai même pas citer tel point, tel point où il faut être rapide, c'est tous les points. Au Burkina tout est urgent.

De la sécurité à la défense, à la santé, à l'action sociale, à l'infrastructure, tout est urgent ».

Le 4 octobre, Ibrahim Traoré avait reçu une délégation de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), venue évaluer la situation quelques jours après le putsch. Elle est repartie « confiante », selon l'ancien président nigérien Mahamadou Issoufou, membre de la délégation et médiateur pour le Burkina Faso. Il a jugé que le Faso avait été « au bord du gouffre » après un week-end de troubles et d'incertitude quant à l'attitude du lieutenant-colonel Damiba, qui s'est d'abord opposé à sa destitution avant d'accepter de démissionner et de quitter le pays.

T.M.

## Guinée/Justice

## Le procès du Capitaine Camara reporté au 10 octobre prochain

**Le procès du massacre du stade de Conakry est renvoyé au lundi 10 octobre. Le président veut donner du temps au tribunal pour examiner les nombreuses exceptions soulevées par la défense, qui conteste toute une partie de la procédure. Les débats, commencés hier, se sont achevés ce mercredi 5 octobre.**



Dadis Camara à la barre

Les avocats de la partie civile et des accusés se sont de nouveau affrontés à coup d'arguments très techniques aujourd'hui. Il est 14h quand le président annonce que « le tribunal met l'affaire en délibéré sur les différentes exceptions soulevées par les conseils des accusés ». Réaction à chaud de Maître Alpha Amadou DS Bah, avocat des parties civiles. « Nous attendons que le tribunal rejette toutes ces exceptions. Parce qu'il s'agit d'artifices, c'est juste pour retarder le procès et empêcher justement qu'on aille au fond parce qu'ils espèrent s'en sortir avant que le prochain ne s'ouvre au fond. Nous avons hâte parce que nous avons suffisamment d'éléments pour démontrer leur culpabilité. » Et ces discussions, jusqu'ici plutôt abstraites, n'ont pas

passionné le public. Beaucoup de sièges sont restés vides aujourd'hui. L'avocat qui représente l'ancien chef de la junte est, lui, confiant. « Le président Moussa Dadis va encore rester en détention pendant 5 jours, explique Maître Pépé Antoine Lama. Nous aurions souhaité que le tribunal se prononce sur siéges, mais je dois vous dire que nous avons foi en la pertinence des arguments que nous avons à développer ici et nous osons espérer que nous obtiendrons gain de cause. »

À la fin de l'audience, Moussa Dadis Camara montre des signes d'agacement dans le box. « Il veut que le procès se fasse rapidement, il veut être entendu », confie l'un de ses avocats.

Rfi.fr

## Tchad

## Prolongée de 2 ans, la transition va déboucher sur une élection avec Mahamat Idriss Deby comme candidat

**Le dialogue national inclusif ferme le ban sur fond de satisfaction pour les uns, et de déception pour les autres. Aucune des promesses de départ du président Mahamat Idriss Deby ne sera finalement tenue. La transition est désormais prolongée de près de 2 ans. Celle-ci va déboucher sur une élection présidentielle où il sera candidat, remettant d'office en cause la promesse faite de rendre le pouvoir au civil. Cueillis à froid par ses éléments adoptés, l'opposition et une partie de la société civile accusent le MPS de vouloir légitimer une succession héréditaire du pouvoir.**



Mahamat Idriss Deby et ses collègues militaires

Mahamat Idriss Deby Itno s'était pourtant engagé au changement. Le pays maintient à la tête de l'État le chef de la junte militaire qui sera autorisé à briguer la présidence, selon des mesures adoptées par un dialogue de réconciliation nationale.

Les centaines de délégués, en l'absence d'une grande majorité de l'opposition et des organisations de la société civile qui le boycottent, ainsi que de deux des trois importants groupes armés rebelles, ont adopté ces mesures par

« consensus », Mahamat Idriss Deby Itno devenant « le président de Transition ». En d'autres termes, Mahamat Idriss Deby Itno va concentrer tous les pouvoirs entre ses mains avec la suppression du Conseil militaire de transition. Il aura aussi le droit qui lui est accordé de nommer ou démettre le Premier ministre, selon son bon vouloir. Enfin, il aura le droit de briguer la présidentielle à la première élection post-transition. Une décision qui clive énormément la société tchadienne et

qui a été rejetée par le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine qui exige qu'aucun membre du CMT ne puisse se présenter aux prochaines élections.

A l'opposition, naturellement, l'on dénonce « une mascarade organisée pour légitimer une succession héréditaire du pouvoir ». Tatorbé Tamaidjé, du parti Mojes parle d'« un débat escamoté » et se demande si ceux qui ont boycotté ce dialogue n'ont pas eu raison.

T.M.



## Conseil national du Crédit

## Le taux de croissance économique devrait se situer à 5,9% en 2022

Le Conseil national du crédit a tenu jeudi 06 octobre à Lomé, sa troisième réunion au titre de l'année 2022. La session a été consacrée à l'examen de l'évolution de la situation économique, monétaire et du système bancaire et financier au 30 juin 2022.

Au cours de la rencontre le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya est revenu sur le taux de croissance économique. Il devrait se situer à 5,9% pour l'année 2022, après 5,5% enregistré en 2021, sous l'impulsion de tous les secteurs d'activité, en particulier le secteur tertiaire. Quant à la dette publique, elle reste maîtrisée à 61% du Produit intérieur brut à fin juin 2022, contre 62% au 31 décembre 2021, en dessous de la norme communautaire plafond de 70%.

Sur le plan national, le rythme d'évolution du niveau général des prix décelère, après le pic atteint au mois de mars 2022. Ainsi sur les 8 premiers mois de l'année

2022, le taux d'inflation moyen est ressorti à 7,5%, après 7,8% à fin juin 2022 et 8,2% au 31 mars 2021. Sani Yaya a également abordé l'accroissement des financements en faveur des micros, petites et moyennes entreprises. « En effet, sur les six premiers mois de l'année 2022, les montants des nouvelles mises en place de crédits aux micros, petites et moyennes entreprises sont ressortis à 75 milliards, 11 milliards et 41 milliards, en progression de 38%, 82% et 149% respectivement par rapport aux niveaux enregistrés la même période de l'année 2021. Ces montants demeurent néanmoins faibles au regard du montant total des nouvelles mises en place de crédits qui est ressorti à



La table d'honneur

489 milliards sur la période, en augmentation de 19% comparativement au niveau observé un an auparavant », a-t-il souligné.

En ce qui concerne l'affacturage et le crédit-bail, le volume des crédits-bails a crû, en glissement annuel, de 16% pour atteindre 14 milliards. Quant au financement par affacturage, leur

montant a connu une forte progression, avec un encours qui s'établit à 9 milliards à fin juin 2022 contre 2 milliards un an plus tôt.

Quant à l'assainissement du portefeuille de crédit des banques et des systèmes financiers décentralisés, le taux brut de dégradation du portefeuille de crédit

des banques est passé de 17% au 30 juin 2021 à 10% à fin juin 2022. La même tendance est observée au niveau des systèmes financiers décentralisés, avec un taux brut de dégradation du portefeuille qui s'est chiffré à 6% au 30 juin 2022, contre 7% à fin juin 2021, pour une norme de 3%.

Félix T.

## Uemoa

## Le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers change de nom

Au cours de la 3<sup>e</sup> session ordinaire de l'année du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) tenue vendredi 30 septembre dernier à Dakar, les ministres des pays de la région ont approuvé une décision de changement de dénomination du CREPMF. Le Conseil a été présidé par son président en exercice et ministre de l'Economie et des Finances du Togo, Sani Yaya.

Le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) est devenu depuis le 1<sup>er</sup> octobre l'Autorité des marchés financiers de l'Uemoa, en abrégé "AMF-UMOA". Ainsi en a décidé le Conseil des ministres de l'Uemoa.

En ce qui concerne la commission de l'Union, le Conseil des ministres a adopté les actes communautaires dans le domaine de l'énergie suivant la directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les Etats membres de l'Union. Son objectif est de créer un environnement juridique favorable à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans l'espace. Une décision portant

adoption de la stratégie de développement de pôles énergétiques dans l'espace Uemoa a été aussi adoptée. Elle vise à valoriser les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

## Encadrement des Partenariats public-privé

Trois actes communautaires en matière de Partenariat public-privé (PPP) ont été aussi adoptés dont deux décisions portant respectivement adoption de la Stratégie d'encadrement des Partenariats public-privé dans l'Uemoa et les modalités sa mise en œuvre. Une directive portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats public-privé dans l'Union économique et

monétaire ouest africains a été aussi adoptée.

En effet, la Stratégie d'encadrement des partenariats public-privé vise à promouvoir le développement socioéconomique à travers, notamment, des projets structurants et durables pouvant soutenir la croissance économique, la création

portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats public-privé met en place un cadre juridique harmonisé, qui régit le processus de planification et de mise en œuvre des projets nationaux en mode PPP et offrant une meilleure sécurité juridique aux Etats membres de l'Union et aux investisseurs.

marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres, le Règlement relatif aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore dont la finalité est de prévenir, réduire, voire éliminer, toute pollution ou



Des membres du Conseil

davantage d'opportunités pour le secteur privé communautaire, la création d'emplois durables favorisant un accès plus accru aux services sociaux de base, l'accélération du processus de décentralisation favorisant la convergence économique, l'intégration et les échanges intracommunautaires. Pour sa part, la directive

## Programme WACA

En ce qui concerne l'environnement, le Conseil des ministres a adopté cinq actes communautaires pour la mise en œuvre du programme WACA (West african coastal areas program) financé par la Banque mondiale. Ces actes concernent notamment le règlement relatif à la protection et à la mise en valeur du milieu

dommage à la zone côtière et à l'environnement marin résultant de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière ou gazière offshore. Les règlements relatifs aussi à la gestion durable des mangroves, à la Gestion intégrée des zones côtières et aux règles communes de gouvernance des zones côtières et marine sont aussi concernés.

Félix Tagba



NOTIFICATION ET REMISE DE LETTRE

L'An Deux Mil Vingt Deux (2022)

Et le *Jeu*di 05 (05) octobre 2022

A la demande de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), société anonyme au capital de DIX MILLIARDS DE FRANCS (10.000.000.000) CFA, dont le siège est à LOMÉ, B.P.359, Boulevard du 13 Janvier, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de LOMÉ sous le numéro TOGO-LOME 19 64 B 157/NIF 1000 166 194, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège,



J'ai  
Notifié et remis à :

Me ALOU BANASSA Koufian  
Membre de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lomé  
et du Tribunal de Commerce de Lomé  
et du Tribunal de Commerce de Lomé  
à l'adresse suivante : L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE  
19 64 B 157 NIF 1000 166 194  
à la suite de l'ordre de saisie par acte de saisie

Mme ECCOE-ADUADJE AKOELE Epse WODIH, Propriétaire des Etablissements GLORIA  
Rue de l'école face bâtiment du grand marché, Qt Adawlato BP : 4591 Lomé- Togo  
demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *l'intéressé n'ayant ni domicile ni résidence connus au Togo, la signification est faite conformément à l'article 33 du code de procédure civile, affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de commerce de Lomé, insertion de l'acte dans TOGO MATIN.*

L'original d'une lettre sur papier en-tête de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), Société Anonyme (SA), référencée UTB/DG/DR/629/2022, datée du 26 Septembre 2022, à elle adressée, ayant pour objet « Clôture juridique et contradictoire du solde de votre compte n°01031-42019002100-56 » ;

Commencant par :

« Conformément à l'ordonnance n°235/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation « vous invitant à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue d l'arrêté juridique et contradictoire du solde du compte ci-dessus mentionné ouvert dans nos livres au nom des Etablissement GLORIA restée sans effet.

Et terminée par :

« Veuillez agréer, Madame, nos cordiales salutations. » ;

La présente notification est à toutes fins que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ELLE N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé *sur la place saisie* que copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.



Union togolaise de banque

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 000 000 000 FCFA  
Siège Social : Lomé - Togo BCCM - 1964 B 157 NIF - 1 000 166 194  
Code d'identification : TOGOL 017 000 LOMÉ - TOGOL Tel : 22 23 43 20 20  
Fax : 22 23 43 20 20 - 227911131. Site Web : www.utb.tg Email : utb@utb.tg

Direction Générale

N° : UTB/DG/DR/629/2022

Lomé

Lomé le 26 septembre 2022

Mme ECCOE-ADUADJE AKOELE Epse WODIH  
Propriétaire des Etablissements GLORIA  
Rue de l'école face bâtiment du grand marché,  
Qt Adawlato  
BP 4591  
Lomé - TOGO

RECOUVREMENT

OBJET : Clôture juridique et contradictoire du solde de votre compte n°01031-42019002100-56

Madame,

Conformément à l'ordonnance n°235/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, l'Union Togolaise de Banque a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation "vous invitant à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue de l'arrêté juridique et contradictoire du solde du compte ci-dessus mentionné ouvert dans nos livres au nom des Etablissements GLORIA restée sans effet.

Nous vous annonçons par conséquent la clôture juridique et contradictoire du compte des Etablissements GLORIA dans nos livres ; le solde en devenant immédiatement exigible.

Pour mémoire, les engagements des Etablissements GLORIA s'élèvent à ce jour, sauf erreur ou omission à 24 206 453 F CFA se décomposant comme suit et sous réserve des intérêts et frais de recouvrement à échoir :

- Débit en compte : 15 746 206 F CFA
- Agios réservés au 30/06/2021 : 8 460 247 F CFA

« Veuillez agréer, Madame, nos cordiales salutations.

DIRECTEUR GENERAL

M. Zakari DAROU-SALIM

Agences Lomé

Cotonou : 22 23 43 20 20 - Cécilia : 22 23 43 20 20  
Dahomey : 22 23 43 20 20 - Adjo : 22 23 43 20 20  
Gnagnagna : 22 23 43 20 20 - Koutou : 22 23 43 20 20  
Kpalimé : 22 23 43 20 20 - Lomé : 22 23 43 20 20  
Sokodé : 22 23 43 20 20 - Togo : 22 23 43 20 20

Agences Internationales

Abidjan : 22 23 43 20 20 - Accra : 22 23 43 20 20  
Agadez : 22 23 43 20 20 - Algiers : 22 23 43 20 20  
Asmara : 22 23 43 20 20 - Bamako : 22 23 43 20 20  
Brazzaville : 22 23 43 20 20 - Cotonou : 22 23 43 20 20  
Dakar : 22 23 43 20 20 - Lomé : 22 23 43 20 20  
Niamey : 22 23 43 20 20 - Ouagadougou : 22 23 43 20 20  
Porto-Novo : 22 23 43 20 20 - Yaoundé : 22 23 43 20 20

NOTIFICATION ET REMISE DE LETTRE

L'An Deux Mil Vingt Deux (2022)

Et le *Jeu*di 05 (05) octobre 2022

A la demande de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), société anonyme au capital de DIX MILLIARDS DE FRANCS (10.000.000.000) CFA, dont le siège est à LOMÉ, B.P.359, Boulevard du 13 Janvier, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de LOMÉ sous le numéro TOGO-LOME 19 64 B 157/NIF 1000 166 194, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège,



J'ai  
Notifié et remis à :

Me ALOU BANASSA Koufian  
Membre de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lomé  
et du Tribunal de Commerce de Lomé  
et du Tribunal de Commerce de Lomé  
à l'adresse suivante : L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE  
19 64 B 157 NIF 1000 166 194  
à la suite de l'ordre de saisie par acte de saisie

La société BEST SARLU, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, rue, port de Pêche BP : 9107, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège, où étant et parlant à : *l'intéressé n'ayant ni domicile ni résidence connus au Togo. La signification est faite conformément à l'article 33 du code de procédure civile, affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de commerce de Lomé, insertion de l'acte dans TOGO MATIN.*

L'original d'une lettre sur papier en-tête de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), Société Anonyme (SA), référencée UTB/DG/DR/630/2022, datée du 26 Septembre 2022, à elle adressée, ayant pour objet « Clôture juridique et contradictoire du solde de votre compte n°01032-52823100400-90 » ;

Commencant par :

« Conformément à l'ordonnance n°235/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation "vous invitant à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue d l'arrêté juridique et contradictoire du solde du compte ci-dessus mentionné ouvert dans nos livres au nom de la société BEST SARLU restée sans effet.

Et terminée par :

« Veuillez agréer, Messieurs, nos cordiales salutations. » ;

La présente notification est à toutes fins que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ELLE N'EN IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé *sur la place saisie* que copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.



Union togolaise de banque

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 000 000 000 FCFA  
Siège Social : Lomé - Togo BCCM - 1964 B 157 NIF - 1 000 166 194  
Code d'identification : TOGOL 017 000 LOMÉ - TOGOL Tel : 22 23 43 20 20  
Fax : 22 23 43 20 20 - 227911131. Site Web : www.utb.tg Email : utb@utb.tg

Direction Générale

N° : UTB/DG/DR/630/2022

Lomé

Lomé le 26 septembre 2022

Société BEST SARLU  
Lomé zone portuaire, rue, Port de Pêche  
BP: 9107  
Lomé - TOGO

RECOUVREMENT

OBJET : Clôture juridique et contradictoire du solde de votre compte n°01032- 52823100400-90

Messieurs,

Conformément à l'ordonnance n°235/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, l'Union Togolaise de Banque a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation "vous invitant à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue de l'arrêté juridique et contradictoire du solde du compte ci-dessus mentionné ouvert dans nos livres au nom de la société BEST SARLU restée sans effet.

Nous vous annonçons par conséquent la clôture juridique et contradictoire du compte de la société BEST SARLU dans nos livres ; le solde en devenant immédiatement exigible.

Pour mémoire, les engagements de la société BEST SARLU s'élèvent à ce jour, sauf erreur ou omission à 111 043 730 F CFA se décomposant comme suit et sous réserve des intérêts et frais de recouvrement à échoir :

- Débit en compte : 47 554 195 F CFA
- Capital restant dû : 50 000 000 F CFA
- Agios réservés au 30/06/2021 : 13 489 535 F CFA

« Veuillez agréer, Messieurs, nos cordiales salutations.

DIRECTEUR GENERAL

M. Zakari DAROU-SALIM

Agences Lomé

Cotonou : 22 23 43 20 20 - Cécilia : 22 23 43 20 20  
Dahomey : 22 23 43 20 20 - Adjo : 22 23 43 20 20  
Gnagnagna : 22 23 43 20 20 - Koutou : 22 23 43 20 20  
Kpalimé : 22 23 43 20 20 - Lomé : 22 23 43 20 20  
Sokodé : 22 23 43 20 20 - Togo : 22 23 43 20 20

Agences Internationales

Abidjan : 22 23 43 20 20 - Accra : 22 23 43 20 20  
Agadez : 22 23 43 20 20 - Algiers : 22 23 43 20 20  
Asmara : 22 23 43 20 20 - Bamako : 22 23 43 20 20  
Brazzaville : 22 23 43 20 20 - Cotonou : 22 23 43 20 20  
Dakar : 22 23 43 20 20 - Lomé : 22 23 43 20 20  
Niamey : 22 23 43 20 20 - Ouagadougou : 22 23 43 20 20  
Porto-Novo : 22 23 43 20 20 - Yaoundé : 22 23 43 20 20



**NOTIFICATION ET REMISE DE LETTRE**

L'An Deux Mil Vingt Deux (2022)  
Et le Jeu six (06) octobre à 10h.

A la demande de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), société anonyme au capital de DIX MILLIARDS DE FRANCS (10.000.000.000) CFA, dont le siège est à LOMÉ, B.P.359, Boulevard du 13 Janvier, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de LOMÉ sous le numéro TOGO-LOME 19 64 B 157/NIF 1000 166 194, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège,

COPIE

M<sup>e</sup> ALOU BANASSA Koussiam  
Houssier de Société près le Cours d'Appel  
au 1<sup>er</sup> Etage de la 2<sup>e</sup> Section de Lomé  
N° 214 - 26 avenue de la République  
Téléphone : 22 21 82 92 - 22 21 82 93  
Fax : 22 21 82 94 - 22 21 82 95  
E-mail : alou@banassahoussier.com

Notifié et remis à :

**M. NUBUKPO Koffi Klavi Mawusé S/C Société BEST SARLU**, ayant son siège social à Lomé zone portuaire, rue, port de Pêche BP : 9107, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège, où étant et parlant à : *El'interlocuteur n'ayant ni domicile ni résidence connus au Togo, la signification est faite conformément à l'article 57 du code de procédure civile. Affichage à la porte principale de la juridiction du Tribunal de Commerce de Lomé, insertion de l'acte dans Togomatin.*

- L'original d'une lettre sur papier en-tête de L'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), Société Anonyme (SA), référencée UTB/DG/DR/631/2022, datée du 26 Septembre 2022, à elle adressée, ayant pour objet « Clôture juridique et contradictoire du compte de la société BEST SARLU, votre constitution d'hypothèque en faveur de l'UTB » ;

**Commentant par :**

« Conformément à l'ordonnance n°234/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, l'UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB), a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation II vous invitait à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue d'arrêter juridique et contradictoire du solde du compte courant de la société BEST SARLU pour qui vous avez constitué une hypothèque en notre faveur restée sans effet.

.....


**Et terminée par :**

« Veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations. » ;

La présente notification est à toutes fins que de droit.

**SOUS TOUTES RÉSERVES  
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé sans la pièce susvisée que copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.



**L'HUISSIER,**



**Union togolaise de banque**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 000 000 000 F CFA  
Siège Social : Lomé - Togo BOUM 1964 B 157 - NIF : 1 000 166 194  
Code d'identification : 20020 B 01 000 / Lomé - TOGO Fax : 22 23 43 00 / 01  
Tel : 22 23 44 30 00 / 02 / 03 / 04 / 05 / 06 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 / 38 / 39 / 40 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 60 / 61 / 62 / 63 / 64 / 65 / 66 / 67 / 68 / 69 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 75 / 76 / 77 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 96 / 97 / 98 / 99 / 100

Direction Générale  
N° : **UTB/DG/DR/631/2022**  
Date : **Lomé le 26 septembre 2022**

**M. NUBUKPO Koffi Klavi Mawusé  
S/C Société BEST SARLU  
BP 9107  
Lomé - TOGO**

**RECOURVEMENT**  
**OBJET : Clôture juridique et contradictoire du compte de la société BEST SARLU, Votre constitution d'hypothèque en faveur de l'UTB.**

**Monsieur,**

Conformément à l'ordonnance n°234/2022 du 07/07/2022 rendue par le Tribunal de Commerce de Lomé, l'Union Togolaise de Banque a procédé à une insertion dans le journal TOGO MATIN n°1065 paru le vendredi 15/07/2022 de l'itérative sommation II vous invitait à vous présenter dans un délai de trente (30) jours dans nos locaux en vue de l'arrêté juridique et contradictoire du solde du compte courant de la société BEST SARLU pour qui vous avez constitué une hypothèque en notre faveur restée sans effet.

Nous vous annonçons par conséquent la clôture juridique et contradictoire du compte de ladite société dans nos livres.

Pour mémoire, les engagements de la société BEST SARLU s'élevaient à ce jour, sauf erreur ou omission à **111 043 730 F CFA** se décomposant comme suit et sous réserve des intérêts et frais de recouvrement à échoir :

- Débit en compte : 47 554 195 F CFA
- Capital restant dû : 50 000 000 F CFA
- Agios réservés au 30/04/2021 : 13 489 535 F CFA

En votre qualité de constituant hypothécaire, nous vous sommes de prendre les dispositions nécessaires et urgentes en vue de contraindre la société BEST SARLU, à nous couvrir du montant ci-dessus mentionné.

Votre prompt réaction nous obligerait.

Veillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

**DIRECTEUR GENERAL**



**M. Zakari PAROU-SALIM**

**Agences Lomé**

Lomé 22 23 43 00 / 01 / 02 / 03 / 04 / 05 / 06 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 / 38 / 39 / 40 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 60 / 61 / 62 / 63 / 64 / 65 / 66 / 67 / 68 / 69 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 75 / 76 / 77 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 96 / 97 / 98 / 99 / 100	Agences Abidjan
---	-----------------

# TOUS À L'ÉCOLE

## La rentrée sera *light*

Jusqu'à

4 MOIS\*

de salaire

Réponse en

24H\*



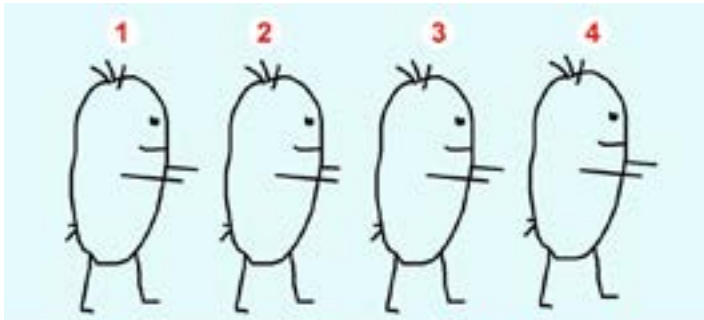


BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



## Enigmes



Pouvez-vous repérer l'intrus ?

Seulement pour les génies; -)



Si 2 = 6

3 = 12

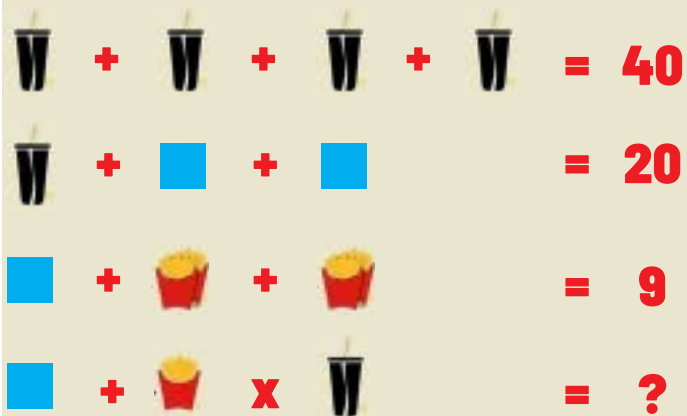
4 = 20

5 = 30

6 = 42

Alors 9 = ??

TU ES UN GÉNIE SI TU RÉPOND RAPIDEMENT À CETTE ÉNIGME !



## Blagues du jour

Si ta vie est devenue misérable cherche ton ex parce-que c'est toi qui lui disais «sans toi ma vie n'a pas de sens»

Quand le pasteur ou le prêtre commence à dire: " ne faites pas comme moi mais faites ce que la bible dit, " , il faut savoir que l'un de ses fidèles lui a vu entrain de boir alcool dans un coin

## Méditations

Chaque matin on s'en va à nos occupations tout en ayant à l'esprit qu'un beau jour ce pourquoi on se batte deviendra une réalité. Parfois, les difficultés et les peines du travail nous font douter le soir. Et on se demande si nous pouvons atteindre nos objectifs. C'est normal que nous ayons de tel doute mais on doit toujours être positif et croire que demain sera meilleur qu'aujourd'hui.

Chaque problème auquel l'homme est confronté il y'a toujours de gloire si l'on arrive bien à résoudre le problème. Si tu veux pleurer quand les difficultés se présentent à toi, pleure bien afin que demain tu ne pleures plus pour la même cause. Apprends de tes défauts, de tes échecs car lorsque tu as la vie tu seras exposé à des difficultés des problèmes qui peuvent être similaire à ce que tu avais traverser. Donc il faut acquérir un savoir-faire pour que l'avenir te soit meilleur.

PHARMACIES DE GARDE ( LOME )  
du 03 au 10 /10/ 2022

BOULEVARD	90 89 28 49	DOULASSAMÉ
BON PASTEUR	91 43 44 844	AV.LIBÉRATION
CRISTAL	97 07 12 32	B D H.-BOIGNY
ECLAIR	96 80 09 06	BÈ AHLIGO
MAIRIE	22 21 26 39	FACE MAIRIE
SOURCE DE VIE	22 22 45 71	FACE PROTESTANT
BON SECOURS	70 45 76 74	CASSABLANCA
AMITIE	70 25 62 57	SOTED
N.D. DE LA TRINITE	98 46 50 88	SUPER TACO
FOREVER	91 00 29 17	TOKOIN
PAIX	96 80 09 49	R.DU BENIN
SANTA MADONNA	70 01 03 03	KÉGUÉ
RAOUDHA	91 61 33 32	TOGO 2000
BIEN ETRE	70 54 29 07	HEDZTRANAWOE
FIDELIA	96 80 09 18	BÈ-KPOTA
SARAH	70 42 69 02	ADAKPAMÉ
CITE	99 08 15 35	BD. DU 30 AOÛT
BESDA	70 42 68 25	ADIDOGOMÉ
CONSEIL	93 10 92 92	LOGOTÉ
EPIPHANIA	70 40 10 52	ADIDOGOME
POINT E	90 37 45 96	DJIDJOLÉ
VERTE	22 25 03 26	KLIKAMÉ
DELALI	93 64 53 72	CACAVÉLI
NATION	96 80 09 47	TOTSI
LAUS DEO	93 00 65 75	ADIDOADIN
VITAFLORE	70 40 22 86	VAKPOSSITO
MAINA	70 43 65 34	CARREFOUR Y
ADOUNI	70 39 39 39	VAKPOSSITO
IRIS	91 68 48 04	AMADAHOMÉ
NABINE	93 36 26 26	AGOË ANOMÉ
ZONGO	70 49 96 55	TOGBLÉKOPÉ
ADONAÏ	22 50 04 05	AGOË-NYIVÉ
EMMAÛS	70 40 25 40	LEGBASSITO
CHARITE	90 65 21 90	AGOË-NYIVÉ
M'BA	70 27 81 81	LÉGBASSITO.
ABRAHAM	92 25 99 83	KOSSIGAN
DENIS	93 08 46 40	AGOE KOVÉ
AMEN	90 88 55 88	ADÉTIKOP
SANGUERA	70 42 80 80	SANGUÉRA
GANFAT	70 22 15 15	AGOE DALIKO
EL-SALI	93 54 24 11	APÉDOKOË

## Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

## Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

## BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoë en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

## LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Bénéglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

## ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoë Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

## MANNEQUINAT &amp; HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

## SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD: Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

## AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca

www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration

Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54

Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

## SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

## FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

## DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA : Salle GYM TONIC.

Tél : 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30

COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ;

Tél 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél : 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél : 91 70 61 86

## AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél : 22 40 04 99

## COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpôé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli ) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

## OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11

TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

## SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

## OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél : 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

## MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpôé, Avenue Joseph Strauss);

Tél : 90 04 76 60

GYM FIL«O»PARC (Agoë Nyivé); Tél : 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguidá); Tél : 22 71 49 70



## Activités du Pnud au Togo

# Du soutien aux personnes atteintes d'albinisme

**Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Togo a encore apporté son soutien à un projet social de l'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme (ANAT). La réalisation dudit projet a permis d'offrir des verres correcteurs et du financement aux personnes atteintes d'albinisme (PAA) au Togo. Une cérémonie de remise des présents s'est tenue hier jeudi 6 octobre 2022 au siège du Pnud-Togo à Lomé.**



Photo de famille

L'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme au Togo (ANAT) a élaboré le projet de promotion et de protection des droits de l'homme. Mis en œuvre en cette année, il a permis de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des PAA au Togo à travers le renforcement de leur droit à la santé et à leur résilience socio-économique. Ce projet avec un budget de quinze millions cinq cent soixante-trois mille (15 563 000) F CFA est mis

en œuvre sur une période de 4 mois. A l'exécution, les activités ont permis de consulter et d'offrir des verres médicaux à 60 (au lieu des 55 initialement prévu) personnes atteintes d'albinisme dont 29 jeunes filles et femmes. Les bénéficiaires constitués majoritairement d'élèves et étudiants sont répartis comme suit : 20 à Lomé, 10 à Sokodé, 10 à Kara, 6 à Mango, 11 à Dapaong et 03 à Tandjoare. Spécifiquement, le projet a permis à 55 PAA de

bénéficier d'une prise en charge ophtalmologique ; 30 PAA d'entreprendre des activités génératrices de revenus protectrices de leur santé. Au menu des activités, figure la formation de 30 PAA dont 22 femmes en développement des affaires et en l'élaboration de leur plan d'affaires. Les 30 personnes ont bénéficié d'un appui financier pour démarrer ou renforcer leurs activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires ont été identifiés et sélectionnés à Lomé,

Atakpamé et Kpalimé.

« Ce qui est très intéressant est que les verres correcteurs ont été confectionnés après des consultations ophtalmologiques et donc chacun bénéficie de lunettes adaptées à sa vue selon ses besoins visuels », a déclaré lors de la remise officielle, Mactar Fall, représentant résident adjoint du Pnud au Togo.

Des lunettes pour certains et de l'argent en espèce pour d'autres afin de financer leurs activités génératrices de revenus. Au nom de tous les bénéficiaires, « Je tiens à remercier le Pnud pour ce qu'il nous a fait. Parce qu'il nous a aidé sur le plan de l'éducation, de l'économie et de la santé. Ces aides permettront aux élèves d'avoir une amélioration de la vue et aideront aussi ceux qui entreprennent d'agrandir leurs activités pour être autonomes », a affirmé Rebecca Binga, bénéficiaire de 100 mille francs CFA pour appuyer son commerce de friperie. Titulaire d'une licence en marketing, elle a bénéficié des verres correcteurs l'année dernière.

« Nous avons fait l'évaluation de notre plan stratégique 2018-2022, et nous avons noté avec

satisfaction que c'est grâce au Pnud que nous avons pu atteindre, même dépasser la cible sur les consultations ophtalmologiques qui coûtent vraiment très cher. On avait prévu une cible de 50 personnes à atteindre à l'horizon 2022, mais là nous sommes à 95 personnes. Vraiment merci beaucoup au Pnud », a témoigné Souradji Ouro-Yondou, président de l'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme au Togo (ANAT).

L'année dernière, en 2021, le Pnud au Togo a accompagné l'ANAT, dans le cadre du même projet. Financé par le Pnud au Togo à hauteur de plus de six millions (6 021 250) FCFA, ces activités ont permis d'offrir des verres correcteurs à 35 PAA, de former des sensibilisateurs locaux dans 3 nouvelles préfectures (Anié, Kpélé et Vo) et d'organiser des campagnes de sensibilisation. Les dites campagnes ont porté sur l'albinisme et la lutte contre les stigmatisations à l'endroit des autorités locales (politiques, communautaires et religieuses), les agents de santé et la population.

**Attipoe Edem Kodjo**

## Hyperthyroïdie

# Comprendre ce dysfonctionnement de la glande thyroïde

**La thyroïde présente parfois des dysfonctionnements. L'hyperthyroïdie, l'une des manifestations de ces troubles, est causée par de nombreux facteurs qui rendent cet organe malade.**

La thyroïde, cette glande en forme de papillon composée de deux lobes situés de part et d'autre du larynx sous la peau, sécrète des hormones thyroïdiennes qui ont pour rôle de réguler le métabolisme c'est-à-dire la manière dont le corps utilise les éléments issus de l'alimentation et de la respiration. Ces dernières participent à la croissance osseuse, au développement mental et à la transformation des graisses et des sucres.

L'hyperthyroïdie est donc un dérèglement de la thyroïde dans lequel celle-ci produit excessivement

ses hormones : la tri-iodothyromine ou (T3), la thyroxine encore appelée tétra-iodothyromine ou (T4). Si la fabrication de ces hormones par la thyroïde est conditionnée par une autre hormone secrétée par l'hypophyse une autre glande située sous le cerveau et la présence d'iode issu des aliments et accumulé par la thyroïde, les problèmes surviennent quand les hormones T3 et T4 se retrouvent en quantité excessive dans le sang. Ce dérèglement peut être la conséquence de nombreux facteurs dont la maladie de Graves-Basedow, le goitre multinodulaire toxique, la thyroïdite ou encore le

nodule toxique unique.

Symptômes et traitements La maladie se traduit par une accélération de la plupart des fonctions de l'organisme. Le malade présente donc une accélération du rythme cardiaque, une hypertension artérielle des fatigues chroniques, de l'insomnie, de la nervosité et de l'anxiété, une transpiration excessive et une sensation de chaleur excessive, des palpitations, des selles fréquentes ou de l'amaigrissement. Toute personne, en dépit de son âge peut développer l'hyperthyroïdie.

Cependant, les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes issues de familles au sein desquelles

un cas de maladie de la thyroïde a été diagnostiqué par le passé, les femmes surtout celles qui ont récemment accouché (jusqu'à 7 % d'entre elles seraient touchées de manière transitoire par ce problème de santé pendant l'année suivant la naissance). Par contre, les personnes âgées atteintes peuvent ne pas présenter les symptômes énumérés plus haut. L'affection se manifeste dans ce cas par une dépression, une faiblesse excessive ou encore des troubles oculaires : on parle alors d'hyperthyroïdie apathique ou masquée.

Malgré les nombreux désagréments que ce trouble peut avoir sur la vie d'une personne, il existe

fort heureusement des traitements en fonction de la cause. Ceux-ci peuvent aller d'une mise sous bêtabloquants pour inhiber les effets des hormones, une prescription de médicaments pour inhiber la sécrétion des hormones à une intervention chirurgicale donnant lieu à une ablation partielle ou totale de la thyroïde.

Le patient prendra dans ce cas des hormones de substitution pour compenser l'absence de celles produites par la thyroïde. Et une bonne note pour la route, les personnes ayant souffert d'une hyperthyroïdie peuvent avoir un bon niveau de vie après le traitement.

**Roland Sossou (stagiaire)**



## Pression artérielle

# L'hypotension peut avoir un impact considérable sur la qualité de vie

**L'on parle très souvent de l'hypertension artérielle signe de la tension élevée. Il est vrai que celle-ci est plus grave. Mais, il faut noter que l'hypotension peut aussi avoir des répercussions graves sur la qualité de vie d'un individu. Cet article a pour objectif de fournir toutes les informations concernant ce mal.**

### Qu'est-ce que l'hypotension artérielle (tension basse) ?

L'hypotension artérielle désigne une trop faible pression du sang sur les parois artérielles. On considère généralement qu'une tension (ou pression) normale, au repos, est comprise entre 90/60 mmHg et 130/80 mmHg. En dessous de 90 mmHg de pression systolique ou de 60 mmHg de pression diastolique, on est donc en présence d'une hypotension.

En général, le fait d'avoir une pression sanguine plus basse que la moyenne ne constitue pas un risque pour la santé. « Une tension basse n'entraîne pas de risque cardiovasculaire. Toutefois, l'hypotension peut provoquer des malaises et une perte de connaissance ». L'hypotension est souvent génétique ou liée au mode de vie (le plus souvent retrouvée chez les sportifs et les personnes de faible indice de masse corporelle). L'hypotension peut causer un état de fatigue et une difficulté à passer de la position assise à la position debout (hypotension orthostatique). Le patient est aussi plus à risque de malaise et d'évanouissement. Ajoutons qu'une tension artérielle très basse peut provoquer des lésions organiques, un processus appelé état de choc. Enfin, l'hypotension artérielle est parfois d'origine iatrogène (manifestation pathologique due à un acte médical, spécialement à un médicament). Elle peut aussi être le signe d'une déshydratation grave ou d'un problème de santé (diabète, insuffisance rénale, troubles de la thyroïde...). L'hypotension n'est traitée que lorsqu'elle altère de façon significative la qualité de vie.

### Quels sont les différents types d'hypotension artérielle ?

L'hypotension artérielle se manifeste de différentes façons : l'hypotension

orthostatique ou posturale est ressentie lorsqu'on passe de la position assise ou couchée à la position debout. Surviennent alors vertiges, bourdonnements d'oreilles, troubles visuels...

L'hypotension postprandiale est déclenchée par la prise d'un repas. Le flux sanguin est alors accaparé par la digestion et ses organes, et la pression sanguine peut baisser entraînant là aussi des étourdissements. L'hypotension est parfois

(après des diarrhées, des vomissements, une forte fièvre, un exercice physique intense sans hydratation suffisante...); une anémie sévère; des hémorragies importantes; certains médicaments (certains anti-hypertenseurs, antidépresseurs, diurétiques...); certaines maladies: l'hypothyroïdie, le diabète, l'insuffisance veineuse, l'insuffisance rénale, l'insuffisance surrénale, la maladie d'Addison (atteinte des glandes corticosurrénales conduisant à un déficit total en aldostérone et en cortisol), des troubles de thyroïdes, des troubles électrolytiques, la maladie de Parkinson,

des troubles de la vision (voile devant les yeux); une angoisse, associée à une confusion mentale; une perte de connaissance; un essoufflement ou une douleur thoracique du(e) à une insuffisance de l'apport sanguin au muscle cardiaque (angine de poitrine ou angor); certains symptômes se manifestent lorsque le corps essaie d'augmenter une pression artérielle qui est basse. Quand les artérols se contractent par exemple, le flux sanguin vers la peau, les pieds et les mains diminue. Ces zones deviennent froides et bleuâtres. Lorsque le cœur bat plus rapidement et plus vigoureusement, une

fonctionnent mal en raison d'une pression sanguine basse, on parle d'état de choc.

### Comment peut-on prévenir l'hypotension ?

Il est conseillé de : boire de l'eau fréquemment, notamment dans les lieux surchauffés; porter régulièrement des bas et collants de contention, afin de favoriser la circulation sanguine; ne pas passer trop brusquement de la position allongée à celle debout, surtout en cas d'hypotension orthostatique. Si les symptômes sont surtout présents le matin au lever, des contractions isométriques (contractions musculaires en gardant les jambes tendues) des muscles des cuisses pendant une ou deux minutes avant de se mettre debout peuvent permettre de faire augmenter un peu la pression. Il est également utile de rester assis(e) un moment au bord du lit avant de se mettre debout;

Un exercice physique régulier selon les recommandations de l'OMS (trente minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée cinq fois par semaine) est bénéfique pour se préserver de l'hypotension. Attention, contrairement aux recommandations, à savoir qu'une plus grande consommation de sel peut contribuer à prévenir l'étourdissement lorsqu'on passe un peu rapidement de la position assise à la position debout, une étude du Centre médical Beth Israel Deaconess (BIDMC-New York) suggère qu'un apport en sodium plus élevé va plutôt, du moins dans certains cas, augmenter le risque d'étourdissement.

Toutefois, un apport de sel oblige le rein à garder davantage d'eau en circulation dans le corps, ce qui accroît également le volume de sang qui circule et par conséquent la pression artérielle. Les personnes ayant une tension basse ne sont donc pas concernées par l'incitation à diminuer leur consommation de sel.

**Edem Dadzie**



Expert : docteur Grégory Schoukroun, cardiologue

localisée au niveau d'un organe. C'est le cas de l'hypotension intracrânienne (qui entraîne des troubles de la vue) ou encore de l'hypotension oculaire (qui entraîne parfois des douleurs et une baisse de la vision). À quoi est due l'hypotension artérielle ?

### L'hypotension est souvent constitutionnelle

Bien souvent, la tension basse est constitutionnelle. L'hypotension est fréquente chez l'individu jeune, mince et en bonne santé. Elle est aussi courante chez les sportifs et les personnes âgées (souvent sujettes à l'hypertension orthostatique). N'oublions pas qu'un facteur génétique peut aussi prédisposer à l'hypotension.

### Un problème de santé parfois en cause

Les causes de l'hypotension ne sont pas totalement connues, toutefois, certains éléments sont liés à : la déshydratation

des dysfonctionnements du système nerveux, la tuberculose, la syphilis...

### Une stimulation du nerf vague malaise vagal

Parfois, une tension basse résulte d'un malaise vagal. Ce dernier correspond à la chute de tension, provoquée par une stimulation trop forte du nerf vague. Il peut occasionner une perte de connaissance de quelques secondes. Il est fréquent et généralement sans gravité. La fatigue ou encore une émotion forte sont des causes fréquentes d'un malaise vagal. Néanmoins, il faut le surveiller, surtout s'il survient à répétition.

### Quels sont les symptômes de l'hypotension artérielle ?

Les symptômes de l'hypotension sont : des vertiges; des étourdissements; des bourdonnements d'oreille (acouphènes); des nausées, voire des vomissements; une transpiration excessive;

personne peut ressentir des palpitations (une perception des battements cardiaques).

Il est recommandé de consulter un médecin en cas de faiblesse lors d'une station debout prolongée ou après un repas. Lors d'un évanouissement, la personne doit rester couchée avec les jambes surélevées. Un médecin doit être contacté rapidement même en cas de reprise de conscience rapide.

### Quelles sont les complications de l'hypotension ?

L'hypotension n'est pas dangereuse, même si elle peut avoir un impact considérable sur la qualité de vie des personnes touchées. Toutefois, si la pression artérielle est suffisamment basse, une lésion cérébrale peut se produire. L'évanouissement peut aussi entraîner des lésions graves à la tête ou à d'autres parties du corps. Lorsque tous les organes



## Gestion des risques de catastrophes

# L'ANPC a formé des journalistes sur la communication en période de crise

**Du 4 au 5 octobre 2022, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a organisé une formation à l'endroit d'une trentaine de journalistes intervenant dans la délimitation géographique de la capitale togolaise, Lomé.**

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 de l'initiative CREWS (Climate risk early warning systems). L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités des professionnels de meilleure communication sur la réduction des risques de catastrophes et les changements



Photo de famille des participants et formateurs

de l'initiative CREWS (Climate risk early warning systems). L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités des professionnels de meilleure communication sur la réduction des risques de catastrophes et les changements climatiques. Au cours des deux jours

d'activités, les formateurs sont intervenus sur les thématiques suivantes : compréhension de certains termes utilisés dans la Gestion des risques de catastrophes (GRC), cadre institutionnel de la GRC, coordination des situations d'urgence, cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030).

Il y a également eu des communications comme : Système d'alerte précoce (SAP), Clarification des termes météorologiques, rôles et responsabilités des journalistes et des médias dans la gestion des crises, menaces et risques de catastrophes, communication en temps de crise. « Sans communication, aucune action n'est possible », a déclaré Aimé Ekpé, expert en communication

de crise et formateur lors de cette rencontre.

Mais, « si ce que je vais publier doit amener plus de problèmes, cela ne vaut pas la peine », a-t-il ajouté. « Le Togo est vulnérable à plusieurs types d'aléas. Ces dix dernières années, nous avons remarqué que ces aléas s'intensifient sous l'effet des changements climatiques. D'où la création de l'ANPC. Cette agence a aussi pour mission d'informer et de sensibiliser la population. C'est ce qui explique l'organisation de cette formation des professionnels des médias », a indiqué Kombaté Nawanti, chef division Système d'information géographique (SIG) et alerte à l'ANPC.

**Edem Dadzie**

## Action climatique

# Le Togo valide un document en prélude à l'AG de l'UCESA

**Des acteurs de différents ministères et organisations de la société civile engagés dans la lutte contre le changement climatique au Togo ont participé, il y a quelques jours, à un atelier visant à valider un document élaboré dans le cadre de l'action climatique. Cet atelier qui s'est tenu du 4 au 5 octobre.**

Le Togo participe à l'Assemblée générale ordinaire de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA) au Maroc. La tenue de l'atelier de validation du document de l'Action climatique, se situe dans le cadre de son projet sur l'action climatique où l'UCESA a, avec le soutien de l'Université polytechnique Mohammed VI du Maroc, mis en place un groupe de travail composé de chercheurs d'Afrique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour établir des rapports et des projections sur les changements climatiques. Suite à son adhésion à l'UCESA, deux (02) enseignants chercheurs des Universités publiques du Togo ont été désignés pour faire partie dudit

groupe de travail. Ainsi, le 20 mai 2022, une délégation togolaise en lieu et place du CES du Togo a pris part, à Abidjan, à un atelier co-organisé par l'UCESA et le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Côte d'Ivoire à l'attention des membres de l'UCESA, sur le thème « Les défis du dérèglement climatique et les réponses à apporter au bénéfice des populations africaines ».

Cet atelier de deux jours a été meublé de communications autour de trois (03) axes : les résultats et engagements du projet sur l'action climatique, les expériences de lutte contre le changement climatique et les principaux axes stratégiques de la seconde phase du projet climatique de l'UCESA.



Les participants à l'atelier

Il est à noter que la prochaine Assemblée générale ordinaire de l'UCESA aura lieu ce mois d'octobre 2022 à Rabat au Maroc. A cette assemblée solennelle, l'adhésion du Togo sera officiellement actée et le Togo sera à l'honneur. Sa participation à l'action climatique devra

être présentée. A cet effet, la mise en œuvre des recommandations adressées à l'autorité au retour de l'atelier d'Abidjan a permis d'aboutir à la mise en place, le 07 juillet 2022, d'un cadre de concertation dont la mission est de doter notre pays, d'un document-pays

qui retrace les différents niveaux d'engagement du Togo dans la lutte contre les changements climatiques. Le draft soumis à l'étude fera l'objet d'une présentation à l'assemblée générale de l'UCESA.

**La rédaction**



# Le Forfait Internet conçu pour toi!

Plus de mégas pour rester connecté tout le temps.

Ça c'est  
moi!  
\*909\*1#

\*909\*1# pour découvrir les forfaits internet spécialement conçus pour toi. Promo valable du 30 septembre au 28 décembre 2022. Plus d'infos au 888

togocom.tg   

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**



**Togocom**